

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
 COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-53

OBJET : Commune – Réalisation d'un schéma d'aménagement d'îlot cinéma

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la réalisation d'un schéma d'aménagement d'îlot cinéma, d'un programme architectural de cinéma, préparation et suivi du concours d'architecture et AMO en phase maîtrise d'œuvre, la candidature de Guillaume DIEUSET (raison sociale SEMBREIZH), mandataire solidaire des membres du groupement Tristan LA PRAIRIE (raison sociale TLPA), Florian DUPONT (raison sociale ZEFICO) et Michel DELLAGIOVANNA (raison sociale RACINE CARREE) moyennant les sommes de :

Tranches	HT	TVA	TTC
Schéma directeur d'aménagement d'îlot + Programme cinéma – Tranche ferme	41 645,00 €	8 329,00 €	49 974,00 €
Option aménagement transitoire – Tranche ferme	4 540,00 €	908,00 €	5 448,00 €
Rédaction du programme détaillé de l'équipement cinématographique- Tranche optionnelle 1	10 280,00 €	2 056,00 €	12 336,00 €
A.M.O pour la préparation et la conduite du concours de M.O – Tranche optionnelle 2	17 265,00 €	3 453,00 €	20 718,00 €
Assistance de la commune en phases de conception de projet et de consultation des entreprises travaux Tranche optionnelle 3	8 170,00 €	1 634,00 €	9 804,00 €
TOTAL	81 900,00 €	16 380,00 €	98 280,00 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.



Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250729-DEC_CNE_2025_53-AR

Gourin, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 30/07/2025

Certifié exécutoire | 30/07/2025
Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.